

SAINT-PAUL DE FENOUILLET

MAURY

SAINT-ARNAC

SAINT-MARTIN DE FENOUILLET

RASIGUÈRES

LATOUR-DE-FRANCE

PLANÈZES

LANSAC

PRUGNANES

FENOUILLET

FOSSE

CAUDIÈS-DE-

FENOUILLEDES

LESQUERDE

CARAMANY

VIRA

ANSIGNAN

FEILLUNS

TRILLA

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
AGLY-FENOUILLEDES

Rue Nicolas PAVILLON
66220 SAINT-PAUL DE FENOUILLET
Tél. : 04 68 59 20 13 – Fax : 04 68 59 20 12
Courriel : contact@cc-aglyfenouilledes.fr
<http://www.cc-aglyfenouilledes.fr>

Rapport d'Activités 2009

*Un territoire
Des projets
Un destin commun*

Ce rapport comprend des éléments 2010 pour certaines parties.



Préambule

La loi n°99-586 du 12 Juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, apporte une innovation importante en matière de communication des EPCI ⁽¹⁾.

L'article L. 5211-39 est rédigé comme suit :

« Le Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale, comprenant au moins une Commune d'au moins 3 500 habitants, adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque Commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la Commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le Président de l'EPCI peut être entendu, à sa demande, par le Conseil Municipal de chaque Commune membre ou à la demande de ce dernier. »

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

NOTRE TERRITOIRE, C'EST :

- 18 Communes
- Une superficie de 258,49 km²
- 5 863 habitants

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, C'EST AUSSI :

- 10 commissions
- 18 membres du Bureau Exécutif
- 6 vice-présidents
- 44 conseillers communautaires
- 71 délibérations

LES COMPÉTENCES D'INTERÊT COMMUNAUTAIRE :

- Aménagement de l'espace
- Action de développement économique d'IC
- Politique du logement et du cadre de vie
- Action sociale d'IC
- Aménagement et entretien de la voirie
- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Développement et aménagement sportif
- Tourisme
- Autres compétences facultatives : Service de capture d'animaux errants et de ramassage des cadavres d'animaux

AGLY-FENOUILLEDÈS



COMPÉTENCES suite à la 14^{ème} Modification des
STATUTS du 15 Décembre 2009

SOMMAIRE

I - PRESENTATION DE L'EPCI	06
1) Historique	06
2) Éléments démographiques	07
3) Fonctionnement de l'EPCI	08
4) Éléments Juridiques et Statutaires	17
II - TABLEAU DES EMPLOIS PAR SERVICE	19
III - INDICATEURS GLOBAUX SOCIAUX ET FINANCIERS	
1) Éléments du Bilan Social de l'EPCI	20
2) Éléments Budgétaires et Financiers	21

<u>ANNEXES</u>	28
01 - LES RENCONTRES PÉRIODIQUES DU BUREAU ET DU CONSEIL 2009	29
02 - RÉUNIONS ET COMMISSIONS 2009	30
03 - DÉLIBÉRATIONS 2009	
04 - TABLEAU DES DÉLÉGUÉ(E)S AUX COMMISSIONS, SYNDICATS ET AUTRES...	34
EXTERIEURS À LA CCAF au 15 Septembre 2010	36
05 - TABLEAU DES DÉLÉGUÉ(E)S COMMUNAUTAIRES au 15 Septembre 2010	37
06 - RAPPORT ANNUEL SUR L'EXÉCUTION DES MARCHES PUBLICS 2009	

I - PRESENTATION DE L'EPCI(1)

1) HISTORIQUE

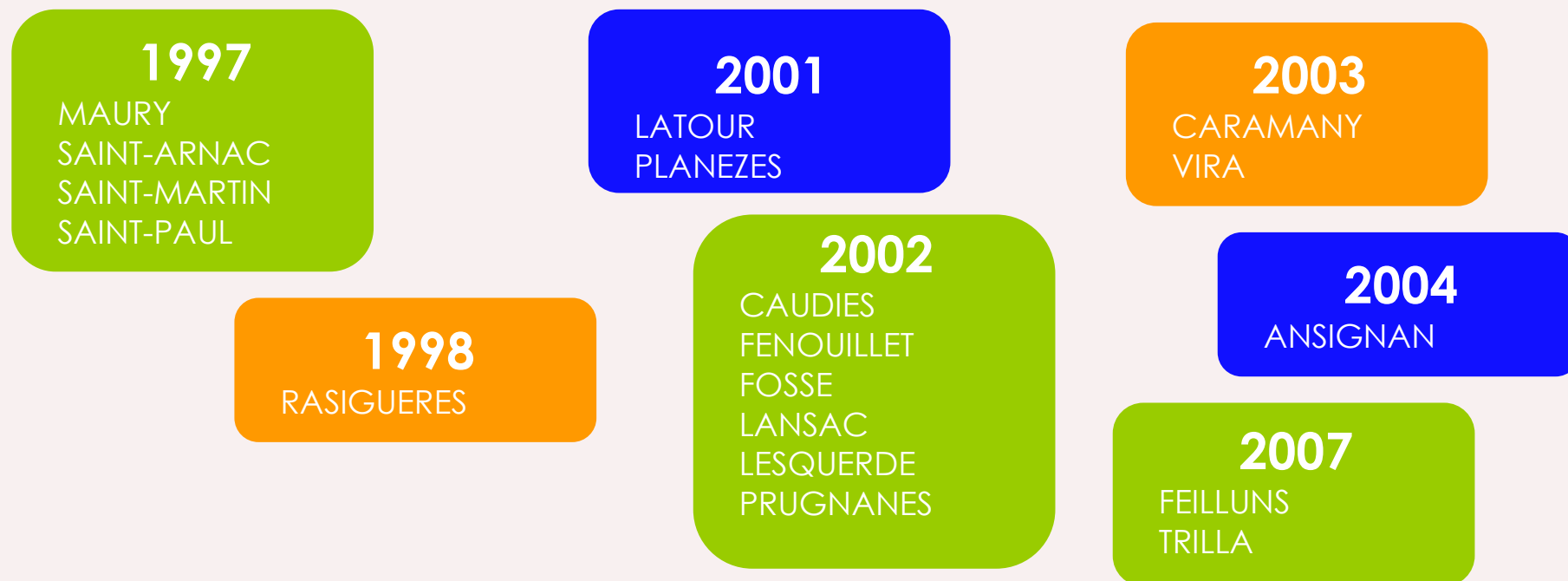
LES COMMUNES MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ

La Communauté de Communes s'est créée sous l'initiative des Communes de MAURY, SAINT-ARNAC, SAINT-MARTIN DE FENOUILLET et SAINT-PAUL DE FENOUILLET, le 1^{er} Janvier 1997 ► **ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX DES 17 ET 20 DÉCEMBRE 1996.**

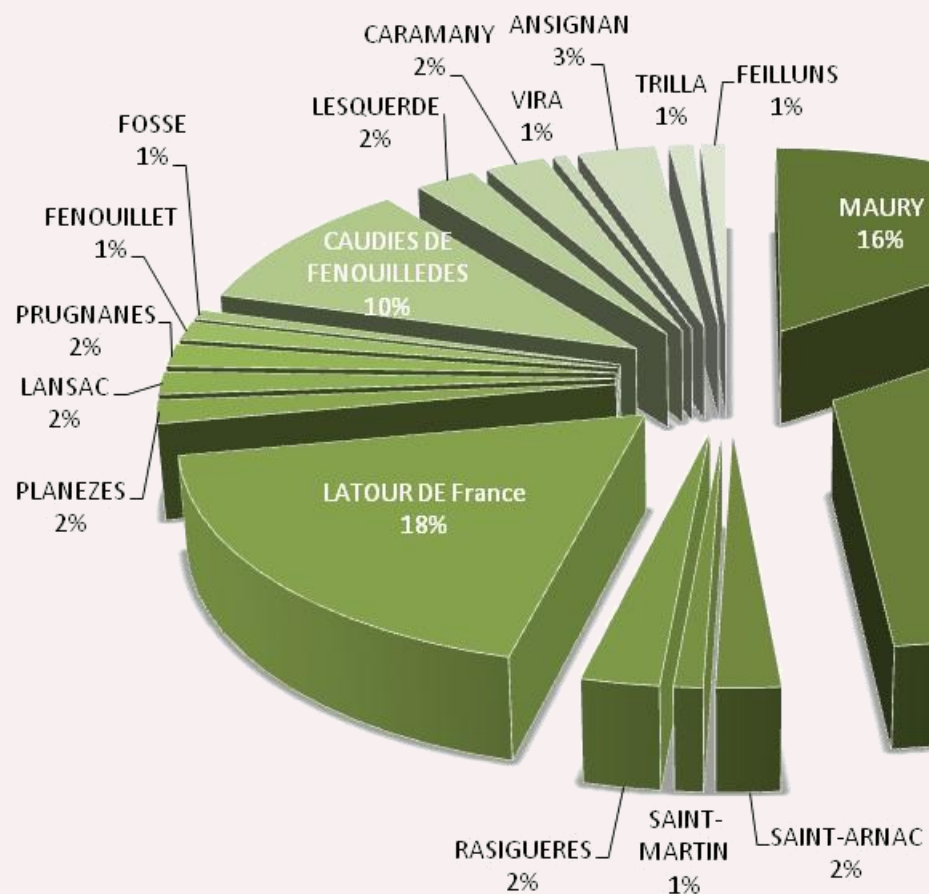
A ce jour, la Communauté de Communes AGLY-FENOUILLEDÉS regroupe 18 Communes, avec une population de **5 863 habitants** [Population INSEE Fiche Individuelle DGF 2009] répartis entre les Cantons de SAINT-PAUL DE FENOUILLET, LATOUR-DE-FRANCE et SOURNIA.

Deux Communes vont rejoindre la Communauté au 1^{er} Janvier 2010 : LE VIVIER et PEZILLA DE CONFLENT.

DATE D'ENTRÉE EN COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



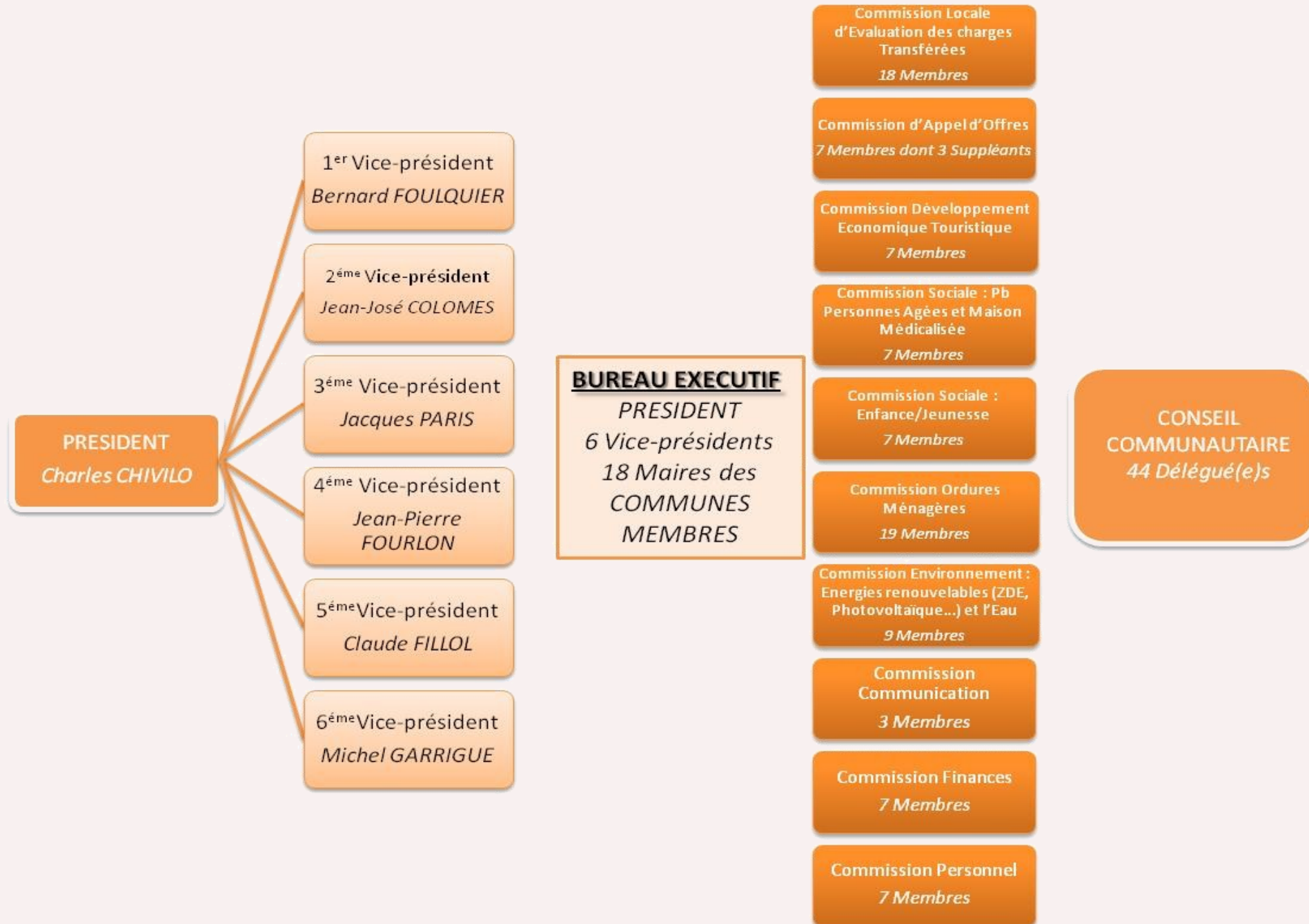
2) ELEMENTS DEMOGRAPHIQUES



COMMUNES	NBRE D'HABITANTS
MAURY	910
SAINT-PAUL DE FENOUILLET	1 935
SAINT-ARNAC	118
SAINT-MARTIN	53
RASIGUERES	143
LATOUR DE France	1 069
PLANEZES	101
LANSAC	98
PRUGNANES	98
FENOUILLET	82
FOSSE	41
CAUDIES DE FENOUILLEDES	588
LESQUERDE	145
CARAMANY	143
VIRA	33
ANSIGNAN	186
TRILLA	60
FEILLUNS	60
TOTAL	5 863

Recensement au 1^{er} Janvier 2009 et au vu de la
Fiche Individuelle DGF 2009 des Communes

3) FONCTIONNEMENT DE L'EPCI



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil Communautaire contrôle l'activité communautaire en approuvant ou refusant les orientations ou les décisions des commissions ou du bureau exécutif.

Le législateur a écarté le système de représentation égalitaire et le système de représentation proportionnelle. La représentation y est donc fonction de la population de chaque Commune pour satisfaire le besoin de chacune d'être convenablement représentée, et l'aspiration des villes principales d'être reconnues comme telles, sans pour autant atteindre l'hégémonie.

CE PRINCIPE EST LUI-MÊME DOUBLEMENT ENCADRÉ :

Par un plancher : au minimum 1 commune = 1 siège

Par un plafond : au maximum 1 commune < 50 % des sièges.

Le Conseil de Communauté fonctionne principalement à l'image et sur le modèle du Conseil Municipal, pour l'essentiel, et sous réserve de dispositions spécifiques.

Comme dans le cadre communal, le Conseil de Communauté, Assemblée Délibérante du groupement convoquée au minimum une fois par trimestre, peut, en plus de sa formation plénière, constituer des Commissions thématiques dont les modalités de fonctionnement sont précisées dans le RÈGLEMENT INTÉRIEUR [Approuvé par Délibération du 21 Octobre 2008 [visée en Préfecture le 28.10.2008].

Le Conseil de Communauté règle par ses délibérations les affaires qui sont de la compétence de la Communauté de Communes, il vote notamment le budget, le compte administratif, les délégations de gestion d'un service public, et peut déléguer à son Président et à son bureau certains actes d'administration.

ANNEXE 01 - Les rencontres périodiques du Bureau et du Conseil 2009

ANNEXE 02 - Délibérations 2009

L'EXECUTIF DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

PRESIDENT

Le Président prépare et exécute les décisions du Conseil de Communauté. Il dispose de plein droit des attributions suivantes :

- Il est ordonnateur des dépenses et prescrit la mise en exécution des recettes. Il est donc investi d'un pouvoir de décision en matière de dépenses publiques (marchés publics, contrats...) et de ressources (fiscalité, subventions...) et encourt à ce titre une responsabilité civile, disciplinaire devant la Cour de Discipline Budgétaire voire pénale.
- Il est chef de l'administration intercommunale mais il peut choisir de déléguer sous sa surveillance et sa responsabilité l'exercice d'une partie de ses attributions légales aux vice-présidents en cas d'absence ou d'empêchement.
- Il représente la Communauté de Communes en justice.

Par arrêté du 15 Mai 2008, visé en préfecture le 19 Mai 2008, le Président a décidé, afin d'assurer le fonctionnement normal et continu des services, de donner délégation de signature à deux vice-présidents (***Messieurs Bernard FOULQUIER et Michel GARRIGUE***).

Elle a pour effet de les autoriser à signer au nom et en cas d'absence ou d'empêchement du Président, tous actes, décisions, marchés, contrats et conventions ainsi que les pièces y afférentes et autres pièces relatives à l'exécution du budget.

Elle s'exerce sous la surveillance et la responsabilité du Président, dans la limite de ses attributions légales et à l'exclusion des arrêtés relatifs au personnel, des actes concernant la représentation de la Communauté de Communes en justice et des décisions que le Président prendrait sur délégation expresse du Conseil de Communauté.

BUREAU EXECUTIF

Le Bureau est composé de droit du Président, des vice-présidents et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres.

Par délibération du 04 Avril 2008, le Conseil de Communauté a désigné son nouveau Bureau conformément aux statuts qui prévoient que tous les Maires en font obligatoirement partie. Il constitue ainsi une *sorte de Conseil des Maires*.

Le Bureau peut recevoir délégation expresse de certaines attributions du Président ou du Conseil de Communauté à l'exception notamment :

- Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- De l'approbation du compte administratif ;
- Des dispositions à caractère budgétaire prises par un Établissement Public de Coopération Intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;
- Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale ;
- De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- De la délégation de la gestion d'un service public ;
- Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant (*Conseil de Communauté*), le Président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

LES COMMISSIONS

A l'instar du Conseil Municipal (CGCT, art. L. 2121-22), le Conseil de Communauté dispose de la faculté de constituer des commissions thématiques chargées d'étudier les questions soumises au conseil. Ces commissions voient leurs modalités de fonctionnement précisées dans le cadre du Règlement Intérieur. Contrairement aux séances du Conseil de Communauté, les réunions de travail de ces Commissions ne sont pas publiques.

Elles se distinguent également de la Commission d'Appel d'Offres, d'une part, et de la commission de délégation de service public, d'autre part, lesquelles sont régies respectivement par les dispositions de l'article 22 du nouveau code des marchés publics et de l'article L. 1411-5 du CGCT.

Le Président de la Communauté de Communes est le Président de droit des Commissions thématiques dont le Règlement Intérieur précise les modalités pratiques de Fonctionnement, comme suit :

TITRE IV : FONCTIONNEMENT DES COMMISSIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CHAPITRE 1 : CRÉATION DES COMMISSIONS

Section 1 : Commissions obligatoires

Section 2 : Commissions permanentes et groupes de travail

Section 3 : Commissions spéciales

CHAPITRE 2: FONCTIONNEMENT DES COMMISSIONS

Section 1 : Composition

Section 2 : Convocation – ordre du jour – présidence

Section 3 : Excusés

Section 4 : Fonctionnement

Section 5 : Consultation de personnes extérieures

Section 6 : Comptes-rendus

Ces Commissions se constituent librement (sous réserve des dispositions de l'article L. 2121-22 du CGCT) et en fonction des compétences qui sont celles dont dispose la Communauté de Communes : Aménagement de l'Espace, Développement Économique, Protection de l'Environnement...

COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES

Désignation des Membres lors du Conseil de Communauté du 11 Avril 2008

MEMBRES de la COMMISSION

Charles CHIVILO

Bernard FOULQUIER

Guy CALVET

Jacques PARIS

Roger CHEBILLE

Jean José COLOMES

Sidney HUILLET

Louis PANABIERE

Daniel RIEHL

Jean-Louis RAYNAUD

Michel GARRIGUE

Jean-Pierre FOURLON

Jacques BARTHES

Ange LEON

Joseph VIVES

Mauricette PELISSIER

Didier FOURCADE

Claude FILLOL

Qu'est-ce que la Commission Locale d'Évaluation des charges transférées ?

Initialement prévue par la loi du 6 Février 1992 pour les Communautés de villes, la CLET est obligatoirement instituée dans les Communautés de Communes ayant opté pour le régime fiscal de la Taxe Professionnelle Unifiée. Son existence est codifiée par l'article **1609 nonies** C du Code Général des Impôts.

Il s'agit d'une Commission permanente et périphérique des autres organes communautaires mais sa composition est renouvelée à chaque élection des Conseils Municipaux. Chaque Commune doit y être représentée.

Par sa délibération du 11 Avril 2008, le Conseil de Communauté a décidé que chaque Maire en serait membre.

Sa mission est d'évaluer les charges nettes consécutives à chaque transfert de compétences.

Elle dispose d'un simple pouvoir de proposition. En effet, les évaluations qu'elle effectue requièrent l'approbation à la majorité qualifiée des Conseils Municipaux des Communes Membres ou à l'unanimité du Conseil Communautaire (loi du 13 août 2004).

Elle intervient ainsi dans le choix du taux de Taxe Professionnelle Unifiée à proposer au Conseil. En effet, c'est le Conseil de Communauté et non les Conseillers Municipaux qui vote le taux de Taxe Professionnelle applicable dans chaque Commune.

Elle détermine également le montant de l'attribution de compensation de Taxe Professionnelle reversé chaque année aux Communes en fonction des charges transférées à la communauté. Elle met en œuvre le principe selon lequel le transfert de la dépense sur le budget de la Communauté implique le transfert de la ressource correspondante.

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

**Désignation des Membres lors des Conseils
Communautaires des 11 Avril 2008,
1^{er} Juillet 2008, 02 Juin et 07 Juillet 2009**

MEMBRES de la COMMISSION

Charles CHIVILO PRESIDENT

TITULAIRES

**AUBIGNA Emile
PIGEON Michel
ROGNON Georges**

SUPPLEANTS

**HANOUEL Evelyne
MARTIGNOLES Romain**

Qu'est-ce que la Commission d'Appel d'Offres ?

La Commission d'Appel d'Offres est l'organe de choix des entreprises mises en compétition par la Communauté. Toute irrégularité dans sa composition ou son fonctionnement entraîne la nullité du choix du titulaire du marché.

Elle est présidée par le Président de la Communauté qui a voix prépondérante.

La CAO de la Communauté se compose de trois membres titulaires et de trois suppléants élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Elle comprend nécessairement le Comptable public assignataire et un représentant de la DDCCRF [Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes] qui ont voix consultative ainsi que des personnalités qualifiées désignées par le Président.

Par délibérations, des 11.04.2008, 01.07.2008 et 02.06.2009, le Conseil a renouvelé les Membres de la CAO suite à démission. Les membres sont élus pour la durée du mandat électif.

Par Arrêté du 15 Mai 2008 visé en Préfecture le 19 Mai 2008, le Président a désigné le 1^{er} Vice-président [Monsieur Bernard FOULQUIER] et le 6^{ème} Vice-président [Monsieur Michel GARRIGUE] comme représentants permanents pour les seuls cas d'absence ou d'empêchement.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Désignation des Membres lors des Conseils
Communautaires des 1^{er} Juillet 2008, 02 Juin
2009 et 16 Février 2010

MEMBRES de la COMMISSION

Charles CHIVILO	<u>PRESIDENT</u>
Jean-Louis MAURY	ANSIGNAN
Laurence GASCOYNE	CAUDIES
Georges ROGNON	LESQUERDE
Michel PIGEON	LATOUR
Alain VIGNAUD	CARAMANY
Jacques PARIS	ST MARTIN
Christiane LAVENIR	LE VIVIER
Roberte PALMADE	LE VIVIER

SOCIAL : PB PERSONNES AGEES ET MAISON MEDICALISEE

Désignation des Membres lors du Conseil de Commu-
nauté du 1^{er} Juillet 2008, 16 Février 2010 et 30 Mars
2010

MEMBRES de la COMMISSION

Charles CHIVILO	<u>PRESIDENT</u>
Bernard FOULQUIER	ST PAUL
Pierre ARMAGNAC	CAUDIES
Raymonde BRETHOME	ST ARNAC
Michel PEILLE	MAURY
Didier FABRESSE	LATOUR
Mauricette PELISSIER	ANSIGNAN
Christiane LAVENIR	LE VIVIER
Roberte PALMADE	LE VIVIER

SOCIAL : ENFANCE/JEUNESSE

Désignation des Membres lors du Conseil de
Communauté du 1^{er} Juillet 2008 et 30 Mars 2010

MEMBRES de la COMMISSION

Charles CHIVILO	<u>PRESIDENT</u>
Delphine LAPLACE ⁽²⁾	FENOUILLET
Didier FABRESSE	LATOUR
Guy CALVET	ST ARNAC
Mauricette PELISSIER	ANSIGNAN
ASS. LE PETIT COIN	
ASS. FESTA MAURY	
Marielle SOUCHE	PEZILLA DE CONFLENT
(2) Mauricette PELISSIER [Suppléante]	

ORDURES MENAGERES

Désignation des Membres lors du Conseil
de Communauté du 1^{er} Juillet 2008
Pas d'Élections les Membres du Bureau
Exécutif (MAIRES) sont élus d'office
+ Délégué au SYDETOM 66

Charles CHIVILO	<u>PRESIDENT</u>
20 MAIRES	
Michel PEILLE	MAURY

ENVIRONNEMENT : ENERGIES RENOUVE- LABLES (ZDE, PHOTOVOLTAÏQUE...) ET L'EAU

Désignation des Membres lors du Conseil de Communauté du 1^{er} Juillet 2008, 16 Février 2010 et 30 Mars 2010

MEMBRES de la COMMISSION

Charles CHIVILO	<u>PRESIDENT</u>
Pierre ARMAGNAC	CAUDIES
Viviane DAUTAIS	FOSSE
Jacques LARROCHE	ST MARTIN
Didier FOURCADE	TRILLA
Evelyne HANOUEL	FEILLUNS
Jacques BARTHES	LESQUERDE
Pierre BINTEIN	PRUGNANES
André POUX	ST PAUL
Marc FABRE	LE VIVIER
Régine BENET	PEZILLA DE CONFLENT

EAU

Désignation des Membres lors du Conseil de Communauté du 28 Juin 2010

MEMBRES de la COMMISSION

Jean-Pierre FOURLON	<u>PRESIDENT</u>
Didier FOURCADE	TRILLA
Jacques BAYONA	ST PAUL
Daniel RIEHL	PRUGNANES
Claude FILLOL	FEILLUNS
Guy CALVET	ST ARNAC
Jacques PARIS	ST MARTIN
Didier FABRESSE	LATOURE
Thierry FEUERSTEIN	RASIGUERES
Michel BENET	LE VIVIER

COMMUNICATION

Désignation des Membres lors du Conseil de Communauté du 1^{er} Juillet 2008

MEMBRES de la COMMISSION

Charles CHIVILO	<u>PRESIDENT</u>
Laurence GASCOYNE	CAUDIES
Jean-José COLOMES	LATOURE

FINANCES

Désignation des Membres lors du Conseil de Communauté du 1^{er} Juillet 2008
Pas d'Élections le Président et les 6 vice-présidents sont élus d'office

PERSONNEL

Désignation des Membres lors du Conseil de Communauté du 1^{er} Juillet 2008
Pas d'Élections le Président et les 6 vice-présidents sont élus d'office

ANNEXE 03 - Tableau des délégués aux Commissions, Syndicats et autres... **extérieurs à la CCAF**

4) ELEMENTS JURIDIQUES ET STATUTAIRES

LES STATUTS DE LA COMMUNAUTE

Le Conseil Communautaire s'est prononcé favorablement sur la modification des Compétences :

- Action Sociale d'Intérêt Communautaire :

- Favoriser une politique en faveur de la jeunesse et de l'enfance :

↳ Sont d'intérêt communautaire les actions, services et équipements à caractère social en faveur de la petite enfance et de la jeunesse qui mettent en œuvre les termes et les objectifs du Contrat Enfance Jeunesse et/ou tout dispositif similaire qui viendrait s'y substituer ou le compléter à l'échelle du territoire intercommunal.

par délibération en date du 15 Décembre 2009 [visée en Préfecture le 23.12.2009] ► 14^{ème} Modification des Statuts actée dans l'Arrêté Préfectoral N°2010088-03 du 29 Mars 2010.

COMMUNES	Délégué(e)s Titulaires	Délégué(e)s Suppléant(e)s
SAINT-PAUL DE FENOUILLET	5	5
LATOUR DE France	4	4
MAURY	4	4
CAUDIES DE FENOUILLEDES	3	3
ANSIGNAN	2	2
RASIGUERES	2	2
CARAMANY	2	2
LESQUERDE	2	2
PLANEZES	2	2
SAINT-ARNAC	2	2
LANSAC	2	2
PRUGNANES	2	2
FENOUILLET	2	2
SAINT-MARTIN	2	2
FOSSE	2	2
VIRA	2	2
FEILLUNS	2	2
TRILLA	2	2
TOTAL	44	44

LA REPRESENTATION DES COMMUNES

La représentativité au sein de notre structure est expliquée dans la partie « Conseil Communautaire » en page 9. Le Tableau ci-après comporte le nombre de délégué(e)s titulaires et suppléant(e)s par Commune.

ANNEXE 04 - Tableau des délégué(e)s communautaires

LES COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTE suite à la 14^{ème} Modification des STATUTS du 15 Décembre 2009

COMPETENCES OBLIGATOIRES	COMPETENCES OPTIONNELLES	COMPETENCES FACULTATIVES
<p>AMENAGEMENT DE L'ESPACE</p> <p>Mise en œuvre d'une stratégie de territoire intercommunale : élaboration et révision d'une Charte de développement.</p> <p>La définition d'une politique foncière communautaire à partir du Système d'Information Géographique [SIG].</p> <p>La constitution de réserves foncières dans le cadre des compétences communautaires.</p>	<p>POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE</p> <p>Mise en œuvre d'une politique de réhabilitation et de requalification du parc de logements s'insérant dans une opération programmée communautaire.</p> <p>Opérations de rénovation urbaine et d'embellissement de villages.</p>	<p>TOURISME</p> <p>Equipements touristiques structurants.</p> <p>"Tourisme vert" : aménagement et entretien des sentiers d'interprétation.</p> <p>Favoriser la promotion des équipements touristiques communautaires précédemment cités par la mise en œuvre de supports de communication adaptés.</p>
<p>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</p> <p>Etudes, aménagement, gestion et entretien des zones d'activité économique communautaires de nature industrielle, tertiaire et artisanale.</p> <p>Favoriser le maintien et le soutien au commerce et à l'artisanat.</p> <p>Favoriser le suivi de l'évolution des espaces agricoles et économiques par.</p>	<p>ACTION SOCIALE</p> <p>Développer une politique en faveur des personnes âgées.</p> <p>Soutenir une politique de santé et de soins en faveur de la population par l'étude, la construction et la gestion d'un établissement médical (de type Maison de Santé Rurale) dans le cadre du schéma régional d'organisation des soins de proximité.</p> <p>Favoriser une politique en faveur des jeunes.</p> <p>Assurer la coordination des Actions sociales d'intérêt communautaire.</p>	<p>AUTRES COMPETENCES FACULTATIVES</p> <p>Service de capture d'animaux errants et de ramassage des cadavres d'animaux.</p>
	<p>AMENAGEMENT ET ENTRETIEN DE LA VOIRIE</p>	
	<p>PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT</p>	

II - TABLEAU DES EMPLOIS PAR SERVICE

SERVICES GENERAUX		
1	Attaché Territorial	
1	Ingénieur	
1	Adjoint Administratif de 1° Classe	
1	<i>Contrat d'Accompagnement à l'Emploi</i>	<i>Secrétaire chargé de l'Accueil</i>
1	<i>Rédacteur « Contractuel »</i>	<i>Chargée de Mission Tourisme et Communication</i>
1	<i>Rédacteur « Contractuel »</i>	<i>Chargé de Mission Environnement et Développement Économique</i>
SERVICE TECHNIQUE		
1	Agent de Maîtrise Principal	Responsable d'Exploitation
2	Adjoint Technique Principal de 2° Classe	<i>Chauffeur de BOM, Collecte des Encombrants et Gardiennage des Déchetteries</i> 4 Agents sont titulaires du Permis Poids Lourds 3 Agents n'exercent que les fonctions de Ripeurs
6	Adjoint Technique de 2° Classe	
3	<i>Adjoint Technique de 2° Classe « Contractuel »</i>	

EFFECTIFS AU 31.12.2009 ➔ 18 AGENTS À TC ET TNC

III - INDICATEURS GLOBAUX SOCIAUX ET FINANCIERS

PRESENTATION DE L'ETAT DE SANTE DE L'EPCI au 31.12.2008

1) ÉLÉMENTS DU BILAN SOCIAL DE L'EPCI

TABLEAU D'EVOLUTION DU NOMBRE D'EMPLOIS OCCUPES PAR CADRES D'EMPLOIS au 31.12 des années 2006 à 2008

FILIERES	2006	2007	2008
ADMINISTRATIVE	2	2	2
TECHNIQUE	1,01	2,3	5,35
<i>Contractuel</i>			
ADMINISTRATIVE		0,33	1,2
TECHNIQUE		1,34	6,68
TRESORIER	0,08	0,08	0,08
TOTAL	3,09	5,97	15,31

Pourquoi une telle différence du nombre d'emplois entre 2007 et 2008 ?

Depuis le 1^{er} Janvier 2007, la Communauté, dans le cadre de sa nouvelle Compétence Collecte et Traitement des Ordures Ménagères prend en charge les Déchetteries de son territoire, la collecte et le traitement des ordures ménagères et déchets assimilés. Le Préfet avait autorisé pour exception en 2007, la signature de Conventions, afin d'assurer la continuité du Service Public et permettre à la CCAF d'organiser la mise en place de ce Service courant 2007.

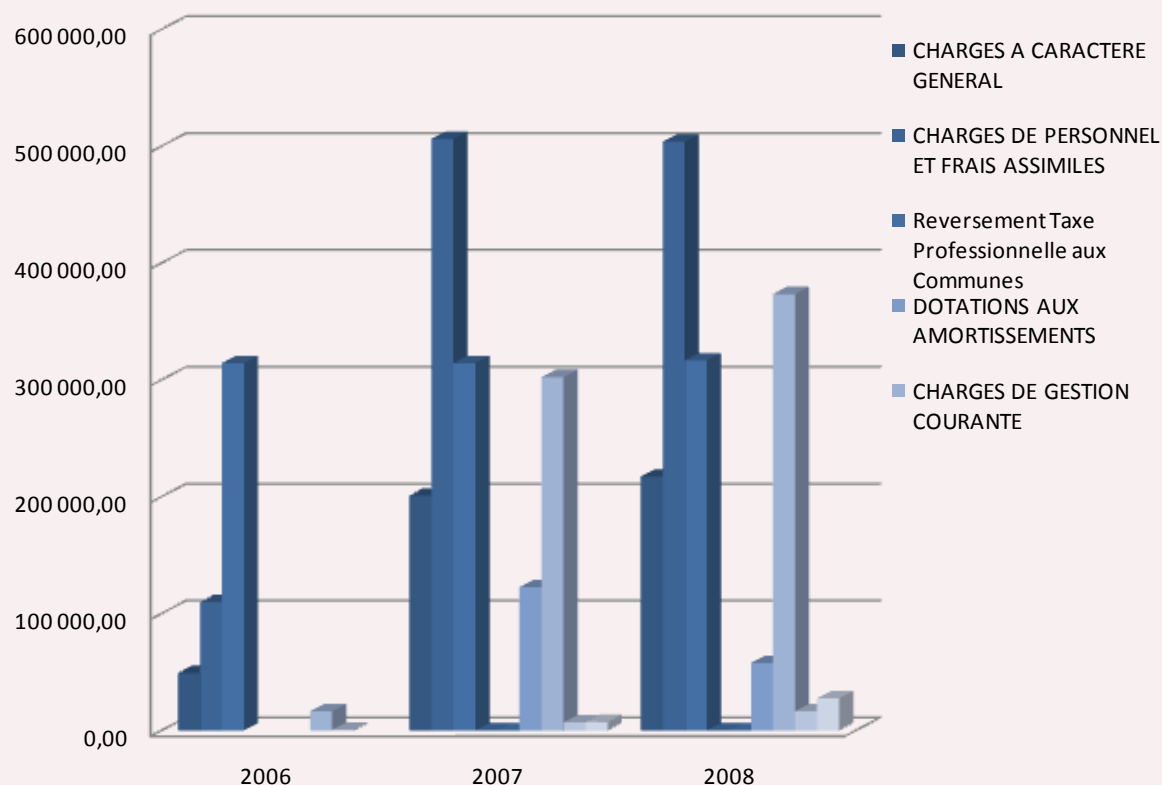
Le transfert de personnel relatif à cette compétence s'est fait 1^{er} Janvier 2008.

2) ÉLÉMENTS BUDGETAIRES ET FINANCIERS

EVOLUTION DE LA CONSOMMATION DES CREDITS BUDGETAIRES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2006	2007	2008	EVOLUTION 2008/2007
CHARGES A CARACTERE GENERAL	49 088,49	201 018,27	217 283,78	8%
CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	109 790,50	506 254,47	503 852,42	0%
Reversement Taxe Professionnelle aux Communes	314 299,00	314 299,00	316 677,00	1%
DEPENSES IMPREVUES				
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT				
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS		122 458,90	57 585,00	-53%
CHARGES DE GESTION COURANTE	16 331,96	302 479,06	373 402,02	23%
CHARGES FINANCIERES	562,31	6 846,36	16 304,87	138%
CHARGES EXCEPTIONNELLES		7 173,40	27 448,55	283%
TOTAL DES DEPENSES	490 072,26	1 460 529,46	1 512 553,64	4%

↓
**ou COMPTE
ADMINISTRATIF**



Le Compte administratif est sans doute, après le budget, le document le plus important de la vie communautaire. Il est le document par lequel le Président et l'équipe communautaire rendent compte de leur gestion auprès de la population.

Le Compte administratif est donc une photographie à un moment donné (au 31 décembre de l'année écoulée) de la situation financière de la Communauté de communes. Il comporte les différents projets et distingue de manière pluriannuelle ce qui a été réalisé, c'est-à-dire réellement consommé ou payé de ce qu'il « reste à réaliser ».

Tout comme le budget, le compte administratif comporte deux grandes parties bien distinctes :

- les recettes et les dépenses au sein desquelles s'établissent encore deux subdivisions :

- le fonctionnement qui concerne la vie courante,
- L'investissement qui engage sur des projets structurants.

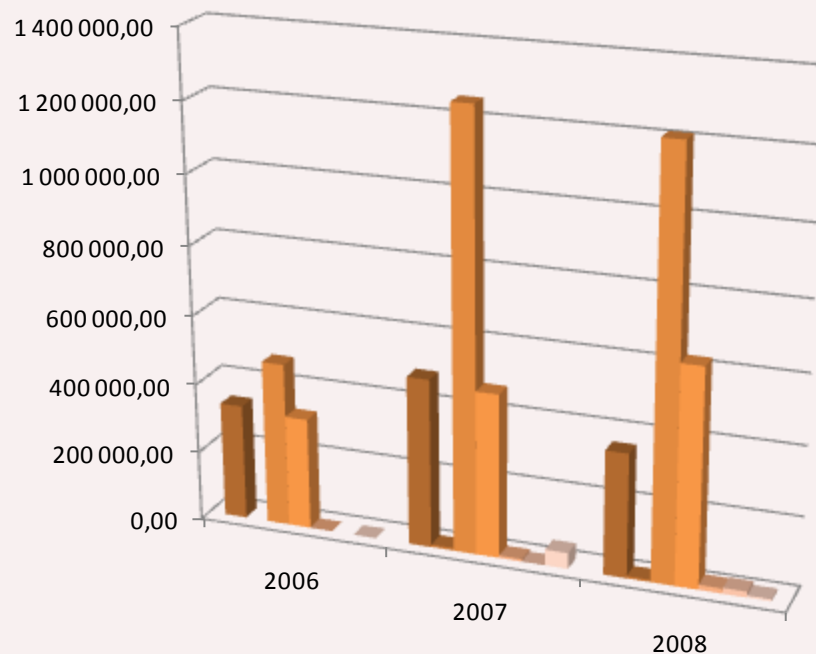
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2006	2007	2008	EVOLUTION 2008/2007
RESULTAT REPORTE (EXCEDENT)	334 228,52	488 124,31	357 627,01	-27%
ATTENUATIONS DE CHARGES		6 915,42	6 404,28	-7%
IMPÔTS ET TAXES	473 882,00	1 253 039,00	1 212 354,00	-3%
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	321 987,00	473 152,75	626 712,79	32%
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	36,00	6 669,11	14 625,95	119%
PRODUITS FINANCIERS			17 040,00	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	19,31	46 181,83	6 316,30	-86%
TOTAL DES RECETTES	1 130 152,83	2 274 082,42	2 241 080,33	-1%

RESULTATS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

640 080,57

813 552,96

728 526,69

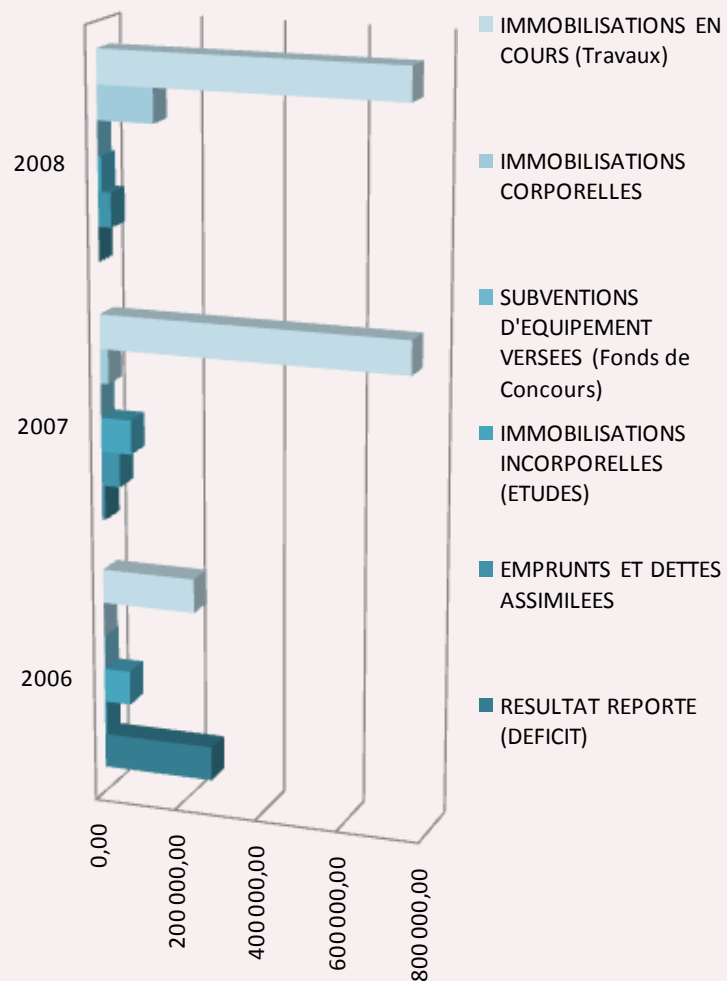


- RESULTAT REPORTE (EXCEDENT)
- ATTENUATIONS DE CHARGES
- IMPÔTS ET TAXES
- DOTATIONS ET PARTICIPATIONS
- AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE
- PRODUITS FINANCIERS
- PRODUITS EXCEPTIONNELS

Le Compte administratif permet de vérifier la réalité et la sincérité des prévisions budgétaires, les dépenses ont-elles été bien évalués, les recettes, à l'inverse, n'ont-elles pas été surestimées. Autant de questions... et de réponses que le compte administratif est en mesure d'apporter.

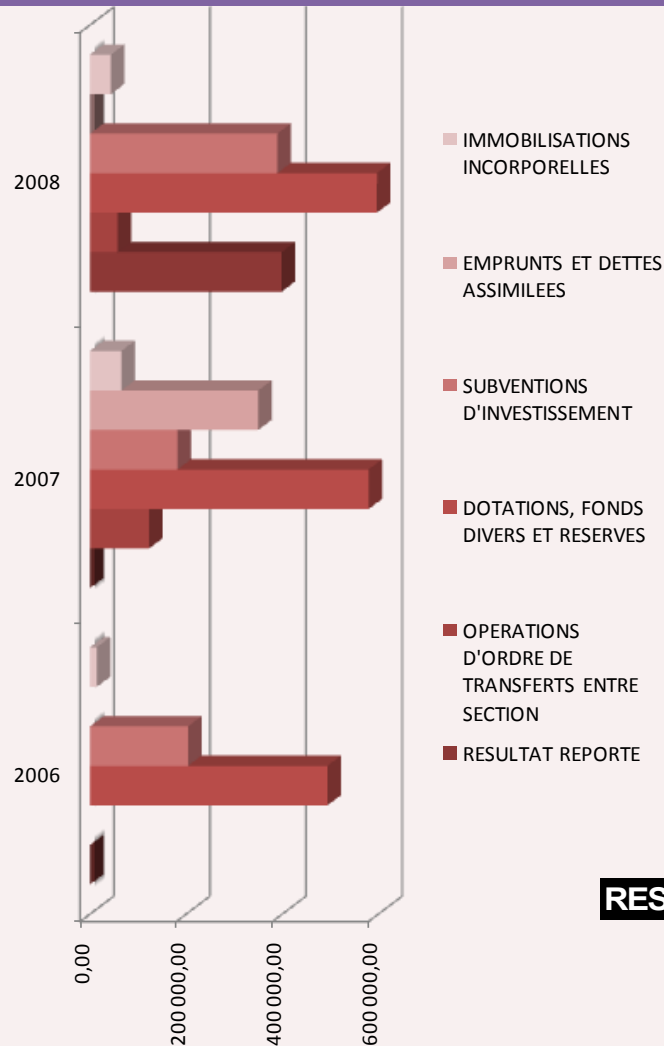
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2006	2007	2008
RESULTAT REPORTE (DEFICIT)	270 212,55	8 883,53	
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	5 372,93	45 193,52	31 308,06
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (ETUDES)	64 690,90	74 471,64	8 645,88
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES (Fonds de Concours)	3 133,59		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	397,57	19 481,03	136 754,85
IMMOBILISATIONS EN COURS (Travaux)	227 867,71	752 166,30	746 313,93
TOTAL DES DEPENSES	571 675,25	900 196,02	923 022,72

EVOLUTION 2008/2007
-31%
-88%
602%
-1%
3%



RECETTES D'INVESTISSEMENT	2006	2007	2008	EVOLUTION 2008/2007
RESULTAT REPORTE			398 583,30	
OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTION		122 458,90	57 585,00	-53%
DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	493 889,22	579 564,81	596 805,76	3%
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	203 852,84	181 817,08	389 650,69	114%
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		350 000,00		-100%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	13 838,77	64 938,53	43 323,52	-33%
TOTAL DES RECETTES	711 580,83	1 298 779,32	1 485 948,27	14%

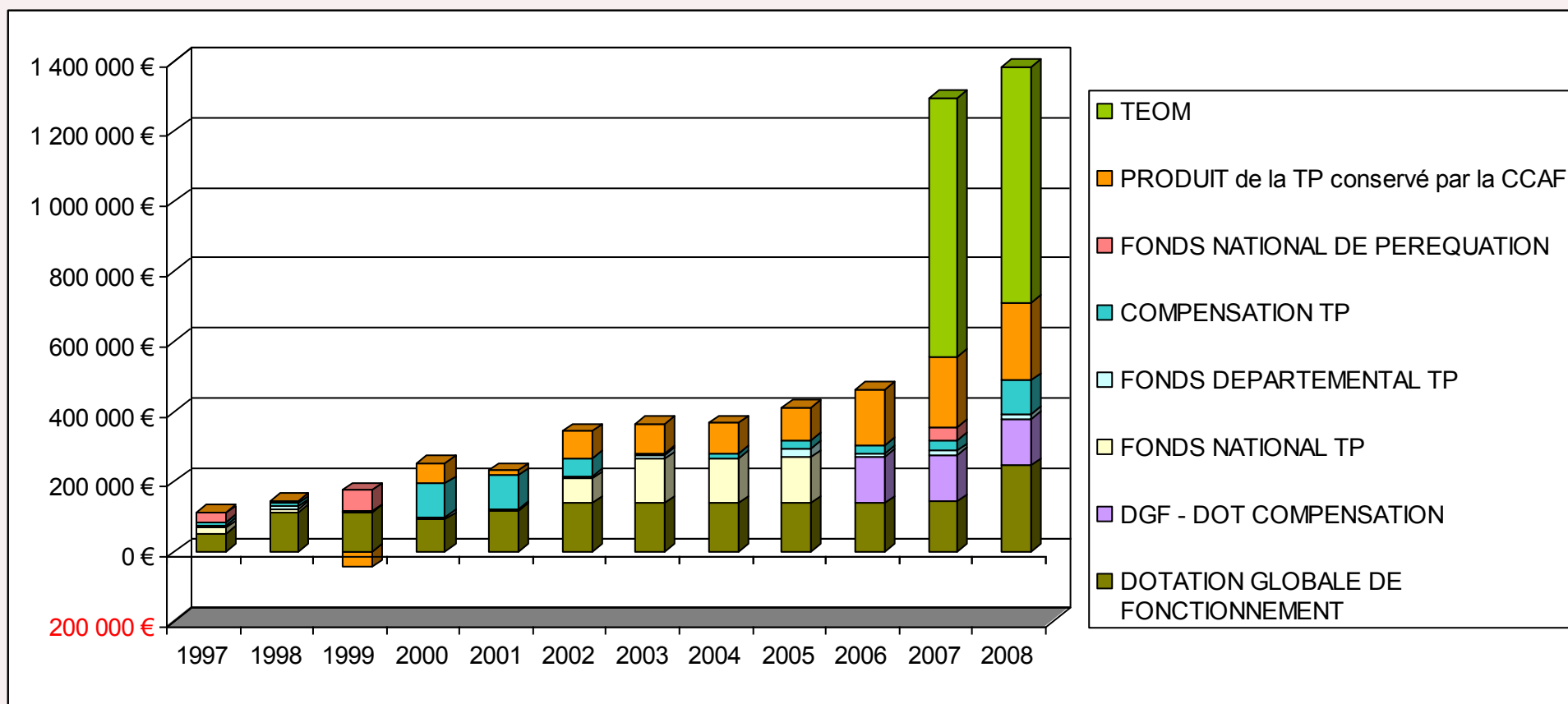
RESULTATS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT **139 905,58** **398 583,30** **562 925,55**



RESULTATS DES EXERCICES 2006 - 2007 - 2008 **779 986,15** **1 212 136,26** **1 291 452,24**

RESSOURCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	50 229,97	110 099,74	112 779,34	90 905,06	117 173,38	136 412,00	136 661,00	138 072,00	138 072,00	137 712,00	141 267,00	245 359,00
DGF - DOT COMPENSATION										131 869,00	134 682,00	133 934,00
FONDS NATIONAL TP	17 564,72	10 747,05				70 601,00	126 656,00	128 350,00	129 634,00			
FONDS DEPARTEMENTAL TP	6 440,06	7 511,47		7 791,36	4 150,88	6 617,00	10 940,00		25 384,00	10 329,00	10 441,00	12 487,00
COMPENSATION TP	8 333,93	9 301,37	1 082,24	95 091,81	96 226,28	53 208,00	5 209,00	11 988,00	22 989,00	22 337,00	30 019,00	96 781,00
FONDS NATIONAL DE PEREQUATION	27 244,93		61 369,88								38 825,00	
PRODUIT de la TP conservé par la CCAF	1 615,81	7 407,80	-44 565,33	58 726,89	12 853,69	76 371,93	84 241,62	87 397,99	93 749,00	159 583,00	200 428,00	220 294,00
TEOM											738 312,00	675 383,00
	111 429,42	145 067,43	130 666,13	252 515,12	230 404,23	343 209,93	363 707,62	365 807,99	409 828,00	461 830,00	1 293 974,00	1 384 238,00



LES RATIOS DE SOLVABILITE FINANCIERE

POINT N°01 - LE COEFFICIENT D'AUTOFINANCEMENT COURANT (CAC)

Le CAC traduit la capacité de la Communauté à couvrir par ses produits de fonctionnement (hors opérations d'ordre), à la fois ses charges de fonctionnement (hors subventions exceptionnelles et opérations d'ordre) et le remboursement de sa dette (hors opérations de refinancement).

Un ratio supérieur à 1 signifie que la Communauté ne peut dégager des ressources sur ses produits de fonctionnement, afin de financer ses investissements.

	2007	2008	2009
C oefficient d' A utofinancement C ourant	0.79	0.79	0.93
<i>Capacité d'Autofinancement de la Section d'Investissement en nombre</i>	234 053.30 €	295 205.09 €	58 696.19 €

POINT N°02 - LE COEFFICIENT DE RIGIDITE DES CHARGES STRUCTURELLES

Ce ratio mesure le poids des charges de fonctionnement les plus rigides et difficilement compressibles par rapport aux produits de fonctionnement réels, et donc la marge de manœuvre dont dispose la Communauté pour réduire ses charges.

Le seuil d'alerte est fixé à 0,58.

	2007	2008	2009
C oefficient de R igidité des C harges S tructurelles « sans le résultat reporté »	0.49	0.50	0.59
C oefficient de R igidité des C harges S tructurelles « avec le résultat reporté »	0.38	0.41	0.43

POINT N°03 - L'ENCOURS DE LA DETTE

Ce ratio représente le poids de l'encours de la dette sur les produits de fonctionnement réels et permet de déterminer le temps qu'il faudrait à la Communauté pour solder l'intégralité de sa dette, en employant la totalité de ses produits pour l'éteindre. Il mesure ainsi le niveau d'endettement de l'EPCI.

Le seuil d'alerte est fixé à 1.4.

	2007	2008	2009
R atios d' E ncours de la D ettes	0.029	0.026	0.023

ANNEXE 05 - Rapport Annuel sur l'Exécution des Marchés Publics 2009

ANNEXES *Celles non jointes peuvent être transmises par courriel*

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Approuvé par Délibération du 21 Octobre 2008 [visée en Préfecture le 28.10.2008]

- 01 LES RENCONTRES PERIODIQUES DU BUREAU ET DU CONSEIL 2009
- 02 REUNIONS DES COMMISSIONS 2009
- 03 DÉLIBÉRATIONS 2009
- 04 TABLEAU DES DÉLÉGUÉ(E)S AUX COMMISSIONS, SYNDICATS ET AUTRES ...
EXTERIEURS À LA CCAF *au 15 Septembre 2010*
- 05 TABLEAU DES DÉLÉGUÉ(E)S COMMUNAUTAIRES *au 28 Septembre 2009*
- 06 RAPPORT ANNUEL SUR L'EXÉCUTION DES MARCHÉS PUBLICS 2009

ANNEXE 01 ➔ LES RENCONTRES PERIODIQUES DU BUREAU ET DU CONSEIL 2009

BUREAU EXÉCUTIF

- 28 Janvier 2009** à 15 h 00 MAURY
- 25 Mai 2009** à 17 h 00 ST PAUL DE FLLET
- 21 Septembre 2009** à 15 h 00 MAURY
- 29 Septembre 2009** à 15 h 00 LATOUR
- 04 Décembre 2009** à 16 h 00 CAUDIES

5

7

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- 05 Février 2009** à 18 h 30 CAUDIES
- 31 Mars 2009** à 18 h 30 TRILLA
- 02 Juin 2009** à 18 h 30 LESQUERDE
- 07 Juillet 2009** à 18 h 30 SAINT-MARTIN
- 21 Septembre 2009** à 18 h 30 MAURY
- 13 Octobre 2009** à 18 h 30 PLANEZES
- 15 Décembre 2009** à 18 h 30 PEZILLA

ANNEXE 02 ➔ REUNIONS ET COMMISSIONS 2009

COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES
CHARGES TRANSFÉREES

1

COMMISSIONS D'APPEL D'OFFRES

2

COMMISSIONS DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE ET REUNIONS

4

COMMISSIONS DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE ET REUNIONS

4

ANNEXE 03 ➔ DÉLIBÉRATIONS 2009

Conseil de Communauté du 05 Février 2009

1. Attribution des Subventions OPAH-RR 2009-2010
2. Choix du Maître d'Œuvre pour les Aménagements de FEILLUNS et TRILLA
3. Approbation du Compte Administratif 2008
4. Approbation du Compte de Gestion 2008
5. Approbation du Rapport des Marchés Publics 2008
6. Projet de délibération qui liste les grades d'avancements propres à l'EPCI avec les ratios envisagés pour 2009
7. STATUTS : Adhésion de la Commune du VIVIER
8. Demande de Subvention au Conseil Régional pour le suivi et animation OPAH-RR 2009
9. Procès-verbaux de mise à disposition des sites d'Escalades de MAURY
10. Procès-verbaux de mise à disposition des sites d'Escalades de LESQUERDE
11. Procès-verbaux de mise à disposition des sites d'Escalades de CAUDIES DE FENOUILLEDES
12. Procès-verbaux de mise à disposition des sites d'Escalades de SAINT-PAUL DE FENOUILLET
13. Procès-verbaux de mise à disposition des sites d'Escalades de SAINT-MARTIN DE FENOUILLET
14. Transfert des Subventions AIT 2009 du Conseil Général des Communes de FEILLUNS et TRILLA - Demande de la Subvention Dotation Globale d'Équipement 2^{ème} Part 2009

15. Demandes des Subventions Dotation Globale d'Équipement 2^{ème} Part 2009, Conseil Général et SYDETOM pour Extension de la Déchetterie de LATOUR-DE-FRANCE

Conseil de Communauté du 31 Mars 2009

1. Vote du Taux et Produit de Taxe Professionnelle 2009 - Attributions de Compensation 2009
2. Vote du Taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
3. Vote du Budget Primitif 2009
4. Modification d'un délégué de la Commune d'ANSIGNAN suite à une démission
5. Modification d'un délégué de la Commune de PLANEZES
6. Demande de Subventions dans le cadre de la Convention « PLAN TRIENNAL » (deuxième année) pour la gestion des arrachages viticoles et pour la reconquête des friches
7. Approbation du Marché pour la mise en place d'une glissière de sécurité sur le Parking du site de la VIA FERRATA (suite à Consultation Sommaire)
8. Demande de Subventions pour la création de la Maison de Santé Rurale à Saint-Paul de Fenouillet
9. Convention de Mise à Disposition d'un Personnel de Droit Privé avec la Commune de LESQUERDE

Conseil de Communauté du 02 Juin 2009

1. Désignation des délégué(e)s pour siéger au sein du Comité de Pilotage « OCAGER »
2. Acquisition foncière pour la construction de la Maison de Santé Rurale à Saint-Paul de Fenouillet
3. Demande de Subventions dans le cadre de la Convention « Plan Triennal (deuxième année) pour la gestion des arrachages viticoles et pour la reconquête des friches
4. Choix du Maître d'Ouvrage délégué pour la construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire (Consultation Sommaire)
5. Convention de Mandat de Maîtrise d'Ouvrage déléguée pour la réalisation d'une Maison de Santé Rurale à Saint-Paul de Fenouillet, entre la Communauté de Communes Agly-Fenouillèdes et l'Office Public Habitat 66
6. Approbation MARCHE de FOURNITURES pour l'achat d'un Camion à bras articulé
7. STATUTS : 12^{ème} Modification - Compétence Obligatoire AMENAGEMENT DE L'ESPACE
8. Adhésion de la Communauté de Communes à la Charte des Maires pour l'Environnement
9. Désignation d'un membre suppléant à la CAO suite à démission
10. Désignation d'un membre à la Commission Développement Economique et Touristique suite à démission

11. Désignation d'un membre titulaire pour siéger au Syndicat Mixte de la Désix suite à démission

Conseil de Communauté du 07 Juillet 2009

1. Approbation des Conventions d'Autorisation d'Usage de terrains privés pour le stationnement, dans le cadre de la Route de la Grimpe
2. Avenant au Contrat Enfance Jeunesse dans le cadre du projet de soutien à la parentalité et mise en place d'un **Lieu d'Accueil ENFANTS-PARENTS**
3. Candidature dans le cadre du projet de soutien à la parentalité pour la mise en place d'un **Lieu d'Accueil ENFANTS-PARENTS**
4. Modification du Tableau des Effectifs
5. Annulation de la délibération du 02.06.2009 désignant un Membre Suppléant à la CAO
6. Modification d'un délégué de la Commune de FOSSE
7. Transfert du Contrat de Maîtrise d'Œuvre pour la Construction d'une Maison de Santé Rurale à Saint-Paul de Fenouillet

Conseil de Communauté du 21 Septembre 2009

1. STATUTS : 13^{ème} Modification des Statuts
2. STATUTS : Adhésion de la Commune de PEZILLA DE CONFLENT

Suite Conseil de Communauté du 21 Septembre 2009

3. Approbation du Marché de prestation de Services pour un « Plan Triennal pour la gestion des arrachages viticoles et pour la reconquête des friches » entre la CCAF, la Chambre d'Agriculture, la SAFER et le Syndicat des Vignerons
4. Approbation de la Convention et Prestation d'Animation avec l'Association Au P'tit Coin dans le cadre du LAEP
5. Demande de Subventions pour la Création d'une Maison de Santé Rurale à Saint-Paul de Fenouillet

Conseil de Communauté du 13 Octobre 2009

1. INSTITUTION et PERCEPTION de la TEOM pour la Commune de LE VIVIER au 1^{er} Janvier 2010
2. ZONAGE pour la Commune de LE VIVIER au 1^{er} Janvier 2010
3. LEVER la TEOM en dehors des Villages pour la Commune de LE VIVIER au 1^{er} Janvier 2010
4. Décision Modificative N°01 - Virement de crédits Abris Bacs des Communes
5. Choix de la Compagnie de Bus pour le 52^{ème} Congrès des Maires et Adjoints 66 à SAILLAGOUSE/BOURG-MADAME
6. Modification des délégué(e)s de la Commune de VIRA

Conseil de Communauté du 15 Décembre 2009

1. Approbation de la Convention et Prestation d'Animation avec l'Association Au P'tit Coin
2. Avenant N°01 à la Convention de Délégation de Service Public du 1^{er} Janvier 2008 avec S.A. CHENIL SERVICE
3. DELEGATION du Conseil Communautaire en faveur du Président pour certains Marchés Publics (Inférieur à 20 000 € et passés sans publicité ni mise en concurrence)
4. AVENANT au Collectif de Prévoyance Collective « Maintien de Salaire » avec la Mutuelle Nationale Territoriale
5. Convention Formation Continue de l'ACMO avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique 66
6. Institution et Modalités du Temps Partiel
7. Convention pour la mise à disposition de Matériel de Restauration entre la Communauté et le SIST Agly-Verdoble
8. STATUTS : 14^{ème} Modification des Statuts
9. Avenant au Contrat Enfance Jeunesse dans le cadre du Projet de Relais d'Assistantes Maternelles
10. Approbation du Rapport d'Activités 2008
11. Renouvellement du Compte à Terme pour 2010
12. Approbation du Contrat de Prestation pour Inspection et Contrôle des Équipements de la Via Ferrata
13. Approbation d'une Convention d'Autorisation d'Usage de terrains privés pour le stationnement, dans le cadre de la Route de la Grimpe

14. AVENANT N°02 à la Convention OPAH-RR
15. Demande de Subventions aux Conseil Régional LR, à l'ANAH, à la Caisse d'Allocations Familiales et au Conseil Général dans le cadre de l'Avenant N°02 à la Convention OPAH-RR
16. Choix du Maître d'Œuvre pour l'Aménagement des Espaces Publics de VIRA
17. Transfert de la Subvention AIT du Conseil Général par la Commune de VIRA
18. Approbation du Document Unique

ANNEXE 04 ➔ TABLEAU DES DÉLÉGUÉ(E)S AUX COMMISSIONS, SYNDICATS ET AUTRES ...

EXTERIEURS À LA CCAF au 15 Septembre 2010

STRUCTURE	TITULAIRES		SUPPLEANTS	
	NOMBRE	NOM Prénom COLLECTIVITE	NOMBRE	NOM Prénom COLLECTIVITE
SYDETOM 66 CC du 11.04.2008 [visa PREF.le 18.04.2008]	2	PEILLE Michel [CM de MAURY] BARTHES Jacques [Maire de LESQUERDE]	2	CHIVILO Charles [Maire de MAURY et Président CCAF] FOURCADE Didier [Maire de TRILLA]
SYDETOM 66 CP Programme Local de Prévention des Déchets CC du 30.03.2010 [visa PREF.le 07.04.2010]		VALLEJO Jacques [Responsable d'Exploitation] FONT Yannick [DGS]		
Syndicat Mixte de LA DESIX	4	HANOUEL Evelyne [CM de FEILLUNS] MARTIGNOLES Romain [CM de TRILLA] MAURY Jean-Louis [CM d'ANSIGNAN] LARROCHE Jacques [CM de SAINT-MARTIN DE FENOUILLET]	CC du 11.04.2008 [visa PREF.le 18.04.2008] CC du 01.07.2008 [visa PREF.le 10.07.2008] CC du 02.06.2009 [visa PREF.le 09.06.2009] Démission	
Syndicat Mixte de LA DESIX COMMISSION OM	1	MARTIGNOLES Romain [COM de TRILLA]	CC du 01.07.2008 [visa PREF.le 24.07.2008]	
SYNDICAT MISTE POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DES EAUX de L'AGLY (SMAGEA)	1	FOURLON Jean-Pierre [Maire de CAUDIES et 4ème VP CCAF]	1	CHIVILO Charles [Maire de MAURY et Président CCAF] CC du 11.04.2008 [visa PREF.le 18.04.2008]
PAYS VALLEE DE L'AGLY	1	CHIVILO Charles [Maire de MAURY et Président CCAF]	1	DAUTAIS Viviane [CM de FOSSE] CC du 11.04.2008 [visa PREF.le 18.04.2008]
CONVENTION d'ENTENTE pour la GESTION de la DECHETTERIE de LATOUR DE FRANCE	3	COLOMES Jean-José [Maire de LATOUR et 3ème VP CCAF] IZARD Jean-Pierre [CM à LATOUR DE FRANCE] FEUERSTEIN Thierry [CM à RASIGUERES]	3	FERRER Roger [Maire d'ESTAGEL] GARRIGUE Jean-Luc [Maire de MONTNER] PLA Jean [CM à TAUTAVEL] CC du 11.04.2008 [visa PREF.le 18.04.2008]
Commission Départementale d'Equipement Commerciale	3	CHIVILO Charles [Maire de MAURY et Président CCAF] FOULQUIER Bernard [Maire de ST PAUL et Premier VP] CARRE Pierre-Jean [CM de VIRA]		CC du 11.04.2008 [visa PREF.le 18.04.2008]

STRUCTURE	TITULAIRES		SUPPLEANTS	
	NOMBRE	NOM Prénom COLLECTIVITE	NOMBRE	NOM Prénom COLLECTIVITE
SYNDICAT MIXTE SCOLAIRE ET TOURISTIQUE AGLY VERDOUBLE	2	LARROCHE Jacques [CM de SAINT- MARTIN DE FENOUILLET] PEILLE Michel [CM de MAURY]	2	LAPLACE Delphine [CM de FENOUILLET] RIEHL Daniel [Maire de PRUGNANES]
			CC du 11.04.2008 [visa PREF.le 18.04.2008]	
COMMISSION CONSULTATIVE de SUIVI DU PLAN DEPARTEMENTAL D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES	1	BARTHES Jacques [MAIRE de LESQUERDE]	CC du 21.10.2008 [visa PREF.le 28.10.2008]	
COMITE DE PILOTAGE OCAGER CC du 02.06.2009 [visa PREF.le 09.06.2009]		CHIVILO Charles [M MAURY] FOULQUIER Bernard [M ST PAUL] COLOMES Jean-José [M LATOUR] PARIS Jacques [M ST MARTIN] FOURLON Jean-Pierre [M CAUDIES] FILLOL Claude [M FEILLUNS] GARRIGUE Michel [M FOSSE] BARTHES Jacques [M LESQUERDE]	PRESIDENT 1er Vice-Président 2^{ème} Vice-Président 3^{ème} Vice-Président 4^{ème} Vice-Président 5^{ème} Vice-Président 6^{ème} Vice-Président VITICULTEUR	

ANNEXE 05 ➔ TABLEAU DES DÉLÉGUÉ(E)S COMMUNAUTAIRES au 15 Septembre 2010

COLLECTIVITE	Délégué(e)s Titulaires	Délégué(e) Suppléant(e)
SAINT-PAUL DE FENOUILLET	Bernard FOULQUIER Gérard DE POPOW André POUX Jean-François DIAZ Gilbert BOUCHET	Hélène BASCOU Alain DURAND Roger BOURNET Geneviève ANDREU Jacques BAYONA
MAURY	Charles CHIVILO Michel PEILLE Emile AUBIGNA Henri BRAU	Marie-Christine MONTAGNE Jean-François FABRE Pierrette ANDRILLO Edith HURTADO
SAINT-ARNAC SAINT-ARNAC	Guy CALVET Raymonde BRETHOME	Christophe CALVOT Louis-Dominique AUCLAIR
SAINT-MARTIN DE FENOUILLET	Jacques PARIS Jacques LARROCHE	Francis FOULQUIER Eric LAGUERRE
RASIGUERES	Roger CHEBILLE Thierry FEUERSTEIN	Patricia MALET René BENET
LATOUR DE France	Jean-José COLOMES Jean-Pierre IZARD Marie-Claude GUALLAR FABRESSE Michel PIGEON	Didier FABRESSE Robert PASCUAL Joëlle POUS Jean-Louis TRIBOULEY
PLANEZES	Sidney HUILLET Christian MAQUET	Henri COLL-LACOUR Eric ROGER
LANSAC	Louis PANABIERE Roland CAPELA	André MOJICA Serge TICHADOU
PRUGNANES	Daniel RIEHL Conception ALVAREZ	Claire TRIBILLAC Céline OLIKIER
FENOUILLET	Jean-Louis RAYNAUD Delphine LAPLACE	Claude JUANOLE Isabelle BEAUCHENE
FOSSE	Michel GARRIGUE Claude VARILLE	Maryse POUS Viviane DAUTAIS
CAUDIES DE FENOUILLEDES	Jean-Pierre FOURLON Pierre ARMAGNAC Laurence GASCOYNE	Marise VIDAL Dominique DUVERGER Serge VAYRE
LESQUERDE	Jacques BARTHES Georges ROGNON	Marie BORRUSO Eloïse ZAFRA
VIRA	Joseph VIVES Pierre - Jean CARRE	Joseph LANDES Thibault RUFFAT
ANSIGNAN	Mauricette PELISSIER Jean-Louis MAURY	Pierre-Claver LANGLOIS Miguel QUESADA
CARAMANY	Ange LEON Alain VIGNAUD	Ghislaine BASCOU Bernard CAILLENS
TRILLA	Didier FOURCADE Romain MARTIGNOLES	Lionel LABARRERE Yves SOULERE
FEILLUNS	Claude FILLOL Evelyne HANOUEL	Carmen CASTELL Fabrice COVATO

Exercice 2009

Les informations récapitulatives présentées à l'Assemblée Délibérante à l'occasion du vote du Compte Administratif de l'Exercice 2009 concernent :

OBJET	MODE DE PASSATION	DATE D'APPROBATION	TITULAIRES ET SOUS-TRAITANTS AGREES	MONTANT TTC	REALISES TTC EN 2009 OU COUT TOTAL	OBSERVATIONS
Création et mise en ligne d'un SITE INTERNET	Consultation Sommaire	30 Janvier 2007 (CC) 16 Décembre 2008 (CC)	TITULAIRE : LOT UNIQUE AGENCE BLUE DESIGN	5 205 € 2 755 € Soit un Total de 7 960 €	2 279.10 € HM 7 960 € MARCHE 670 € HM Agence POUR INFO. COUT GLOBAL : 10 909.10 €	Opération réceptionnée le 08.06.2009
Maître d'œuvre ROUTE DE LA GRIMPE	Consultation Sommaire	19 Février 2008 (CC)	TITULAIRE : GEOLITHE	42 063.32 €	36 850.85 €	Opération en cours
Aménagements ROUTE DE LA GRIMPE	Avis d'Appel Public à la Concurrence	05 Mars 2008 (CC)	TITULAIRES : LOT 01 «Sites d'Escalades» 65 833.04 € HT GRPT COLLA FILLLOL ROCQUE LOT 02 «VIA FERRATA» 165 202 € HT ENT. SISYPHE	65 833.04 € 197 602.52 €	59 657.49 € 187 243.97 €	Opération réceptionnée le 15 Avril 2009 pour le LOT N°02
Communication ROUTE DE LA GRIMPE	Marché de Fournitures	16 Décembre 2008 (CC)	TITULAIRES : LOTS 01 et 03 33 520 € HT ENCRE VERTE LOT 02 6 344.85 € HT GRAND SUD AMGT	44 441.00 € Coût Total	11 948.04 € 4 081.77 €	Opération en cours
Mise en place d'une glissière de sécurité sur le parking de la VIA FERRATA	Marché de Travaux N°2009-002 Consultation Sommaire	31 Mars 2009 (CC)	TITULAIRE : Entreprise AXIMUM	5 878.34 €	5 878.34 €	Opération réceptionnée le 12 Juin 2009
Maintenance VIA FERRATA	Marchés de Services N°2009-007	15 Décembre 2009 (CC)	TITULAIRE : Catalane Travaux Acrobatique 66	2 033.20 € 2010 2 033.20 € 2011 1 674.80 € 2012		Opération en cours
Choix du Maître d'œuvre pour les Aménagements de Feilluns et Trilla	Marché de Services N°2009-001 Consultation Sommaire	05 Février 2009 (CC)	TITULAIRE : Cabinet AGENA Architecture	11.80 % Taux d'Honoraires		Opération en cours
Maître d'Ouvrage délégué pour la Construction de la MSR Saint-Paul	Marché de Services N°2009-003 Consultation Sommaire	02 Juin 2009 (CC)	TITULAIRE : OFFICE 66 3% de 695 000 € HT de Travaux + Imprévus	20 850.00 €		Opération en cours

OBJET	MODE DE PASSATION	DATE D'APPROBATION	TITULAIRES ET SOUS-TRAITANTS AGREES	MONTANT TTC	REALISES TTC EN 2009 OU COUT TOTAL	OBSERVATIONS
Acquisition Camion polybenne à bras articulé	Marché de Fournitures N°2009-004 Appel d'Offre Ouvert	02 Juin 2009 (CC)	TITULAIRE : RENAULT TRUCKS	48 796.80 €	48 796.80 €	Opération réceptionnée le 19 Octobre 2009
Choix Gestionnaire « Lieu d'accueil Parents/Enfants »	Marché de Services N°2009-005 Consultation Sommaire	21 Septembre 2009 (CC)	TITULAIRE : Association « LE PETIT COIN »	13 890.82 € (Année 2009) 37 263.98 € (Année 2010)		Date d'Effet Marché le 01.10.2009 Date de Réception le 21.12.2010
Choix du Gestionnaire « Mise en Œuvre d'un dispositif d'accompagnement de la restructuration des arrachages viticoles »	Marché de Service N°2009-006	21 Septembre 2009 (CC)	TITULAIRE : GROUPEMENT Chambre d'Agriculture/SAFER/ Syndicat des Vignerons	33 966.40 € (Année 2009-2010) 33 966.40 € (Année 2010-2011)		Date d'Effet Marché le 01.08.2009 Date de Réception le 31.08.2011
Choix du Bureau d'Etude Technique « Extension Déchetterie de Latour »	Marché de Services	16 Décembre 2008 (CC)	TITULAIRE : Cabinet d'Etudes René GAXIEU	9.98 % Taux d'Honoraires		Opération en cours
Choix du Maître d'œuvre pour l'Aménagement des Espaces Publics de VIRA	Marché de Services N°2009-008 Consultation Sommaire	15 Décembre 2009 (CC)	TITULAIRE : M. LAPERSONNE Architecte Paysagiste	10.40 % Taux d'Honoraires		Opération en cours
MARCHES SUR PLUSIEURS ANNEES						
Prestataire en charge de l'Animation OPAH-RR 2008-2010	Consultation Sommaire	20 Novembre 2007 (CC)	TITULAIRE : CDHDR	126 297.60 € sur 3 ans Soit 42 099.20 € TTC/An	42 135.04 € 42 099.17 € _____ €	Coût 2008 Coût 2009 Coût 2010
Assurances 2008-2011	Appel d'Offres Ouvert	18 Décembre 2007	TITULAIRES : LOTS 1, 2, 3 et 4 → AXA Assurances Coût Lots 1, 2 et 4 2008 2009 2010 2011 Coût Lot 3 2008 2009 2010 2011 Lot 5 → CNP Assurances Coût 2008 Coût 2009 Coût 2010 Coût 2011	5 130.58 € TTC	2 226.47 € 3 510.53 € _____ € _____ € 4 478.23 € 5 318.71 € _____ € _____ € Taux (1) 2 411.00 € 12 539.00 € _____ € _____ €	(1) Taux 4.90% et 1.65% Ajust. 2008/2009

Rapport annuel sur l'exécution des marchés publics

Rapport annuel sur l'exécution des marchés publics

SUITE MARCHES SUR PLUSIEURS ANNEES						
OBJET	MODE DE PASSATION	DATE D'APPROBATION	TITULAIRES ET SOUS-TRAITANTS AGREES	MONTANT TTC	REALISES TTC EN 2009 OU COUT TOTAL	OBSERVATIONS
DSP Fourrière Animale 2008-2011	Appel d'Offres Ouvert	18 Décembre 2007 (CC)	TITULAIRE : Lot Unique SA CHENIL SERVICE <i>Coût 2008</i>	7 169.01 € / 4 ans	8 574.14 €	<i>Y compris TRILLA - FEILLUNS</i>
	AVENANT N°01 ADHESION DE LE VIVIER ET PEZILLA DE CONFLENT AU 1^{ER} JANVIER 2010	15 Décembre 2009 (CC)	<i>Coût 2009</i> <i>Coût 2010</i> <i>Coût 2011</i>		8 813.78 € 9 725.79 € _____.__ €	<i>Y compris LE VIVIER - PEZILLA</i>
Gestion d'un Centre de Loisirs Sans Hébergement 2008-2010	Dialogue Compétitif	18 Décembre 2007 (CC)	TITULAIRE : Fédération Départementale des Foyers Ruraux <i>Coût 2008</i> <i>Coût 2009</i> <i>Coût 2010</i>		85 906.50 € 95 634.10 € _____.__ €	

Rapport comprenant trois pages
 Fait à Saint-Paul de Fenouillet, le 31 Décembre 2009
 Le Président,

Charles CHIVILO